

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2025\_018**

**Modification du tableau des emplois**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER représenté par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 15 mai 2025

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu ses délibérations DE\_010\_2018 du 16 avril 2018, DE\_2020\_034 du 9 septembre 2020 et, DE\_2021\_009BIS du 25 mars 2021, DE\_2021\_035 du 30 septembre 2021, DE\_2021\_018 du 17 juin 2021, DE\_2024\_004 du 8 février 2024, DE\_2024\_026 du 20 septembre 2024, DE\_2025\_002 du 13 février 2025, DE\_2025\_015, DE\_2025\_016, DE\_2025\_017 du 22 mai 2025 relatives à la durée hebdomadaire de travail et à la création d'emplois,

Considérant la suppression de l'emploi non permanent de technicien territorial en contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 et la création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre et du 1<sup>er</sup> octobre le Président indique la nécessité de modifier le tableau des emplois,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le tableau des emplois du syndicat mixte comme suit :

Délibération	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail	Effectifs budgétaires au 15/06/2025	Effectifs pourvus au 15/06/2025	Effectifs budgétaires au 01/09/2025	Effectifs pourvus au 01/09/2025	Effectifs budgétaires au 01/10/2025	Effectifs pourvus au 01/10/2025
<b>EMPLOI PERMANENT</b>										
DE_010_2018 DE_2020_034 DE_2021_009 BIS	Administrative	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35h00	1	1	1	1	1	1
DE_2021_035 DE_2021_018	Technique	Ingénieur territorial	A	35h00	0	0	0	0	0	0
DE_2024_004 DE_2024_026		Technicien principal 1 <sup>er</sup> classe	B	35h00	1	1	1	1	1	1
DE_2025_002 DE_2025_015 DE_2025_016 DE_2025_017		Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35h00	4	4	4	4	4	4
<b>EMPLOI NON PERMANENT</b>										
	Technique	Technicien territorial	B	35h00	1	1	1	1	1	1
		Technicien territorial	B	35h00	0,42*	0,42*	0,42*	0,42*	0	0
		Technicien territorial	B	35h00			1**	1**	2***	2***
<b>TOTAL</b>					<b>7,42</b>	<b>7,42</b>	<b>8,42</b>	<b>8,42</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

\* Accroissement saisonnier d'activité 2,5 mois ambassadeurs des cours d'eau à compter du 16 juin 2025

\*\* Accroissement temporaire d'activité 4 mois Chargé(e) de projet sensibilisation scolaire eau à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

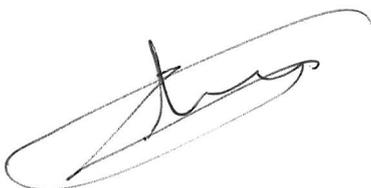
\*\*\* Accroissement temporaire d'activité 6 mois Chargé(e) de l'élaboration du contrat territorial Tarn-amont à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025

**Rappelle** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2025,

**Rappelle** que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'agent affecté à l'emploi d'ingénieur territorial est en détachement auprès de la Direction départementale des territoires de la Lozère jusqu'au 30 septembre 2025. Une demande d'intégration à la fonction publique d'État, sur demande de l'agent, a été acceptée le 24 avril 2025 (formalités en cours).

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**



**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**




Date de transmission de l'acte: 22/05/2025  
Date de réception de l'AR: 22/05/2025  
048-200080547-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 22/05/2025  
et publié ou notifié  
le 27/05/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025  
Date de réception de l'AR: 22/05/2025  
048-200080547-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I